Écoquartier de la gare

(https://ville-cachan.fr/ecoquartier-de-la-gare/)

L’objectif poursuivi est de créer un quartier mixte, animé, accessible, qui accueillera des logements, des activités économiques, des commerces ainsi que des espaces publics et des espaces verts de qualité.

Un projet conçu avec et pour les Cachanais

L’approbation du schéma d’aménagement du Grand Paris express, en 2011, prévoyant la création de la gare Arcueil-Cachan, a été le point de départ à Cachan d’une vaste réflexion citoyenne et participative. Pour associer l’ensemble des Cachanais, la Ville de Cachan, signataire de la charte EcoQuartier et d’une charte « Construire durablement la ville à Cachan», a organisé des ateliers citoyens, des rencontres, des balades urbaines et a mis en place des groupes de travail thématiques.

Un jury citoyen, composé de 15 Cachanaises et Cachanais volontaires (8 habitants tirés au sort et 7 représentants d’instances représentatives) a ainsi participé à la désignation du lauréat en 2021, le programme Cachan Pluriel.

- En savoir plus sur la concertation autour de l’écoquartier
- Le rôle du jury citoyen PDF 1.16 Mo



Découverte du projet Cachan Pluriel pour l’écoquartier gare en 2022

Un quartier en devenir

Suite au retrait du candidat de Cachan Pluriel, en lien avec la crise immobilière et les aléas induits par le contexte national, la Ville de Cachan n’a pas souhaité réduire ses exigences, ni en termes de qualité du projet, ni en matière de concertation. Avec la Société des grands projets (SGP), la Ville a fait le choix de relancer un appel à projet pour désigner de nouveaux opérateurs appelés à créer ce nouveau quartier de gare, à la fois écologique, social et animé par du commerce. Le quartier ne sera pas créé en une seule fois, par un unique opérateur, mais a été divisé en trois ilots :

- l’îlot sud
- l’îlot gare
- l’îlot Coopérative et Guichon côté nord

L’îlot Sud

En lien avec les membres du jury citoyen, le choix s’est porté en avril 2024 pour cet ilot, situé face au marché, sur le projet du groupement DEMATHIEU BARD / Groupe VILLOGIA, et les architectes JBMN et MG/A/U.

Ce nouveau projet prévoit la création :

- de 115 logements (71 logements en accession, 8 en accession sociale et 36 logements sociaux locatifs), du T1 au T5, répartis en trois bâtiments ;
- de 700 m² de commerces en rez-de-chaussée ;
- d’un parking de 150 places.

Au-delà de sa dimension résidentielle, le projet de l’îlot sud s’inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse, avec des bâtiments certifiés selon des normes écologiques élevées. Des espaces végétalisés entre chaque résidence contribuent à la création d’îlots de fraîcheur, essentiels face au réchauffement climatique, et participent à la qualité du cadre de vie.

Autre élément essentiel, la question de l’environnement sonore a été étudiée avec soin, avec la réalisation d’une étude acoustique.

Dans la continuité du quartier de la gare

L’îlot Bonnet